Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024



Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-131 Séance du 26 juin 2024

Objet : Classement dans le domaine public communal de parcelles communales situées avenue François MITTERRAND, chemin MONPLAISIR, rue du MUREL, montée des OLIVIERS, chemin du Docteur ROUQUES, avenue Roger SALENGRO, rue des ORMEAUX et chemin de LAGARAUD

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
25	7	1

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad ABADLI procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain HILLE procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne FOURNIER procuration à C.MUCCIO, Claude ROUX procuration à J-Y CHAPELET, Pascale BORDES procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents: Catherine HERBET

Secrétaire de séance : Christine MUCCIO

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID: 030-213000284-20240626-2024_06_131-DE

Objet : Classement dans le domaine public communal de parcelles communales situées avenue François MITTERRAND, chemin MONPLAISIR, rue du MUREL, montée des OLIVIERS, chemin du Docteur ROUQUES, avenue Roger SALENGRO, rue des ORMEAUX et chemin de LAGARAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article R. 141-3,

Vu la délibération n° 2020-12-096 du 15 décembre 2020 portant validation des voies de la Commune,

Considérant que l'Avenue François MITTERRAND est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que le Chemin MONPLAISIR est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que la Rue du MUREL est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que la Montée des OLIVIERS est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que le Chemin du Docteur ROUQUES est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que l'Avenue Roger SALENGRO est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que la Rue des ORMEAUX est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Considérant que le Chemin de LAGARAUD est une voie publique ouverte à la circulation publique,

Question présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 12 juin 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de classer deux parcelles communales, sises Avenue François MITTERRAND, dans le domaine public communal non cadastré :
 - o BC175, d'une superficie de 20 m²,
 - o BC177, d'une superficie de 186 m².
- de classer deux parcelles communales, sises Chemin MONPLAISIR, dans le domaine public communal non cadastré :
 - o BZ233, d'une superficie de 111 m²,
 - o BZ235, d'une superficie de 14 m².

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID: 030-213000284-20240626-2024_06_131-DI

- de classer une parcelle communale, sise Rue du MUREL cadastrée BP123, d'une superficie de 574 m², dans le domaine public communal non cadastré,
- de classer une parcelle communale, sise Montée des OLIVIERS cadastrée BL203, d'une superficie de 193 m², dans le domaine public communal non cadastré,
- de classer une parcelle communale, sise Chemin du Docteur ROUQUES cadastrée AS811, d'une superficie de 201 m², dans le domaine public communal non cadastré,
- de classer une parcelle communale, sise avenue Roger SALENGRO cadastrée CE238, d'une superficie de 261 m², dans le domaine public communal non cadastré,
- de classer trois parcelles communale, sises Rue des ORMEAUX, dans le domaine public communal non cadastré :
 - o BW952, d'une superficie de 55 m²,
 - o BW953, d'une superficie de 135 m²,
 - BW950, d'une superficie de 274 m².
- de classer neuf parcelles communales, sises Chemin de LAGARAUD, dans le domaine public communal non cadastré :
 - o BW107, d'une superficie de 321 m²,
 - o BW230, d'une superficie de 224 m²,
 - o BW453, d'une superficie de 119 m²,
 - o BW178, d'une superficie de 70 m²,
 - BW468, d'une superficie de 6 m²,
 - o BX515, d'une superficie de 57 m²,
 - o BY591, d'une superficie de 263 m²,
 - o BY604, d'une superficie de 151 m²,
 - BY601, d'une superficie de 111 m².
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

1--- V

Le Maire

Jean-Yves

Reçu en préfecture le 02/07/2024 52/10

Publié le 02/07/2024

ID: 030-213000284-20240626-2024_06_131-DE